

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 24/06/2024 - 5523 - 2020 B 01267 - 841 145 022 - 2S INVEST

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012023		31122023				x	
Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
S.A.S.U. 2S INVEST				73 Rue des Ormes ZAC Polen 2 76710 ESLETTES			
SIRET		8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 3 1		Ancienne adresse en cas de changement:			
Adresse du principal établissement:							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SIRET							
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable à 15%		0		Bénéfice imposable au taux normal		0	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%			
PV exonérées (art. 238 quindecies)				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐	
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		Autres dispositifs		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .							
S.E.C. S.A.R.L. JPCG 61 Impasse Joseph Farnous Le Carré Jaurès 83160 LA VALETTE DU VAR Tél: 0494272525				Copie certifiée conforme à l'original. La signature			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: 09/04/2024 Lieu: ESLETTES			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Qualité et nom du signataire: Président			
Examen de conformité fiscale (ECF)				Signature SIGRIST STEPHAN			

SPS

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 2S INVEST

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 73 Rue des Ormes

76710 ESLETTES

Numéro SIRET * 8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 3 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 | Durée de l'exercice précédent * 1 2 |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETES (4)

RENOIS

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	780 711	773 000
Total I (5)		044	048	780 711	773 000
CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	21 551	72 000
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	2	2 492
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	2 653	6 746
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	24 206	81 239
Total général (I+II)		110	112	804 917	854 239
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120		74 000	74 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		7 400	100
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			
Report à nouveau		134		355 270	280 640
Résultat de l'exercice		136		7 365	81 930
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		444 035	436 670
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			(360)
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés		166			6 088
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		172	2 800	14 889	54 564
Comptes courants d'associés		173		27 393	38 677
Autres dettes		175		318 600	318 600
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		360 883	417 569
Total général (I + II + III)		180		804 917	854 239
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 711
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SPS

2

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. 2S INVEST													
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le								
		13	1	2	2	0	2	3	13	1	2	2	0	2	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209							210						
	Production vendue { biens services * }	215							214						
		217							218				29 000		60 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222						
	Production immobilisée *								224						
	Subventions d'exploitation reçues								226						
	Autres produits								230				24		38
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232				29 024		60 038	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
	Variation de stock (marchandises) *								236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242				3 897		9 203
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243							244				749		798
	Rémunérations du personnel *								250				17 500		70 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252				6 828		27 314
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255							254						
	Dotations aux provisions								256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259							262				34		4
		260													
	Total des charges d'exploitation (II)								264				29 008		107 318
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270				16		(47 280)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							280				7 351		150 000	
	Produits exceptionnels							290							
	Charges financières							294				2			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347						300						20 790	
		348													
Impôts sur les bénéfices *								306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310				7 365		81 930	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2													
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318							
	Provisions non déductibles *							322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247						330							
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option							251							
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249													
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999								
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997							
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986						987							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981						989							
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345						344							
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														
	Zone franche urbaine (44 octies A)							987							
Jeune entreprise innovante (44 septies A)							989								
Investissements et souscriptions outre-mer							344								
Créance due au report en arrière du déficit							346								
Zone de développement prioritaire (44 septies)							993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352				382	354						
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356							
	Déficits antérieurs reportables : * 220...582								360				382		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370				0	372						

SES

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
95 % DIVIDENDES		6 983
Total des déductions diverses	350	6 983

SFS

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST

Neant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	773 000	482	7 711	484		486	780 711	780 711
TOTAL		490	773 000	492	7 711	494		496	780 711	780 711
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL			570		572		574		576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SPS

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	382
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	220 582	Déficits reportables	984 220 200
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 220 200

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	660
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Cepul Quadra

JRS

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SPS

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2024

5

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

SPS

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U. 2S INVEST

ADRESSE (voie) 73 Rue des Ormes ZAC Polen 2

CODE POSTAL 76710 VILLE ESLETTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SIGRIST Prénom(s) STEPHAN

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 250470 N° Département 68 Commune MULHOUSE Pays FR

Adresse : N° 4 Voie RUE TALLEYRAND PERIGORD

Code postal 78480 Commune VERNEUIL SUR SEINE Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

C'egad Quadra

SPS

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Neant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. 2S INVEST

ADRESSE (voie)

73 Rue des Ormes

ZAC Polen 2

CODE POSTAL

76710

VILLE

ESLETTES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cagid Quadra

SFS

SAS 2S INVEST
Société par Actions Simplifiée
Capital de 1 000 Euros
Siège social : 73 Rue des Ormes
Zac de Polen 2
76710 ESLETTES

R.C.S. ROUEN : 841 145 022

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

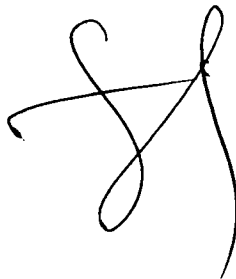
Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, soit une somme de 7365.05 Euros.

- au compte report à nouveau 7365.05 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et copie certifiée conforme

La Présidence



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

24 JUIN 2024



S.A.S.U. 2S INVEST

SAS au capital de 1 000.00 Euros
RCS ROUEN N° 841145022
Siège social : 73 Rue des Ormes ZAC Polen 2
76710 ESLETTES

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 29 000.00 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 60 000.00 Euros, soit une diminution de 51.67- %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 7 365.05 Euros, soit 25.40 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 36 374.69 Euros contre 210 038.08 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 82.68- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 29 009.64 Euros contre 128 108.29 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 77.36- %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 24 328.07 Euros et représentent 83.89 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 75.00- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 7 365.05 Euros soit 25.40 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...

SPS

terme) :

Exercice précédent	81 238.79	-	417 569.04	=	336 330.25-
Exercice en cours	24 205.81	-	360 882.50	=	336 676.69-

Soit une diminution de 346.44 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 7 365.05 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	7 365.05	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 260.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	72 740.00	Euros
- Réserve légale	:	7 400.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	362 634.80	Euros
Situation nette	:	444 034.80	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



SAS 2S INVEST
Société par Actions Simplifiée
Capital de 1 000 Euros
Siège social : 73 Rue des Ormes
Zac de Polen 2
76710 ESLETTES

R.C.S. ROUEN : 841 145 022

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille Vingt-quatre,

Le 12 avril à 18 heures,

Au siège social.

Les associés de la société SAS 2S INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur SIGRIST Stéphane préside la réunion en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêté au **31.12.2023**.
- Le rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Le texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

SAS

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion et déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le **31.12.2023**, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 7365.05 Euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président concernant les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve la convention qui y est relatée.

Conformément à la loi, les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 7365.05 Euros, de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 7365.05 €

Soit 0.00 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 12.80 % en application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, sauf dispense.

SPS

Ce dividende est soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 17.2%.

Enfin ce dividende est mis en paiement à l'issue de la présente l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants, qui ont été éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts :

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT
2020	0 €
2021	0 €
2022	0 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et qui sera retranscrit par ses soins sur le registre des Assemblées Générales.

LE PRESIDENT
Mr SIGRIST Stéphane

